

Carte d'identité



Si votre précédente carte a été délivrée entre 2004 et 2013 et que vous étiez majeur lors de sa délivrance, elle reste valide 5 ans après la date d'expiration qui est indiquée.

Vous pouvez toutefois demander le renouvellement anticipé de votre carte d'identité en produisant un justificatif d'un voyage à venir dans un pays qui autorise la carte d'identité comme titre de voyage.

Votre présence est exigée lors du dépôt de la demande pour procéder à la prise d'empreintes.

La commune de MONTBRE ne peut plus délivrer les cartes. Vous devez vous rendre dans un guichet équipé. Vous pouvez préparer la démarche en effectuant une pré-demande en ligne.

Coût :

Gratuit

Durée de validité :

15 ans adulte et 10 ans mineur

Montbré, le 27 Février 2017